

# Désengagement de l' opération prévue pour 2015 relativement à une contribution de l' Etablissement au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires et au développement de réseaux experts

Le Bureau de l'Etablissement de février dernier a autorisé une opération pour 2015 relative à une contribution de l'Etablissement au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires et au développement de réseaux experts.

*Pour mémoire, il s'agissait d'organiser 9 réunions de travail « de proximité », en 9 lieux du bassin, réunissant gestionnaires et chercheurs, dans l'objectif :*

- *d'une part de présenter l'état des lieux des travaux de recherche et d'acquisition de données financés par le plan Loire III en l'enrichissant de la présentation du tableau de bord 2014 Recherche-Développement-Innovation relatif à la gestion intégrée du bassin de la Loire et ses affluents (fin de réalisation prévue au printemps 2015) ,*
- *d'autre part, de présenter les « manques de connaissance », les « besoins » en matière de recherche exprimés par les gestionnaires, identifiés à travers un travail d'enquête préalable (enquête du même type que celles menées en 2007 et 2012 à l'initiative de l'EP Loire).*

*Les échanges en séance devaient permettre aux participants de compléter et préciser les besoins et de chercher à traduire ces derniers en questions de recherche, susceptibles d'être intégrées dans la construction d'appels à projets le cas échéant.*

En application de cette délibération, une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50% (Programme opérationnel 2014-2020) a été faite, incluant 15 000 € TTC pour l'organisation des réunions, ainsi que la mobilisation pour partie de leur temps d'agents de l'Etablissement (de l'ordre de 0,91 équivalent temps plein pour l'année 2015).

Suite à l'avis défavorable du comité de programmation du 11 mai dernier, il est proposé de désengager le montant des crédits correspondants à l'organisation des réunions, de façon à permettre le redéploiement de ces derniers.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

Pour l'information des délégués, en lien avec les interventions de l'Etablissement au titre de la stimulation de la recherche/données/information dans le cadre du plan Loire III, est jointe en annexe la copie du courrier adressé le 8 juin par le Président de l'Etablissement au Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet coordonnateur de bassin.

**Le Président**

Orléans, le 08 JUIN 2015

N/Réf : 850/JCE/BR/ML

Monsieur le Préfet

La dernière réunion du Bureau de notre Etablissement, le 13 mai, a été l'occasion de relayer l'information relative à la « Consultation du public sur le Contrat de Plan Inter-Régional Etat-Région (CPIER) 2015-2020 et son évaluation stratégique environnementale », dont nous avons pu prendre connaissance sur le site de la Préfecture.

Sans préjuger de l'appréciation générale que pourrait porter l'Etablissement s'il devait exprimer un avis sur les différents documents produits, je me trouve dans l'obligation d'attirer votre attention sur les interrogations que soulève plus particulièrement le développement relatif à l'OS 12 « Partager et valoriser la connaissance ».

A cet égard, il est à noter que les instances de l'Etablissement, à plusieurs reprises déjà, ont fourni des éléments permettant de rectifier des erreurs de faits manifestes, comme des présentations de nature à induire en erreur sur la nature et la portée du travail réalisé dans le cadre du plan Loire III.

Depuis la présentation publique faite par l'Etablissement lors de la 1<sup>ère</sup> conférence internationale « Recherches et actions au service des fleuves et grandes rivières » de juin 2012 (Annexe 1) et la délibération de son Comité Syndical de décembre 2012 prenant acte du bon avancement des travaux de la plateforme Recherche/Données/Information du plan Loire III (Annexe 2), des informations actualisées ont été régulièrement portées à la connaissance de nos membres ainsi que des partenaires. Pour s'en tenir uniquement aux douze derniers mois, tel a été notamment le cas pour ce qui concerne :

- le retour d'expérience sur les 4 journées de Restitution en Région des Résultats des travaux de la Recherche (R<sup>4</sup>), lors du Comité Syndical de juin 2014 (Annexe 3) ;
- l'apport potentiel de l'Etablissement au volet « connaissance » d'un plan Loire IV, lors du Comité Syndical d'octobre 2014 (Annexe 4) ;
- la sécurisation de l'hébergement et de la maintenance du plateau collaboratif d'échange du plan Loire III, lors du Comité Syndical de décembre 2014 (Annexe 5) ;
- l'accès en ligne aux résultats de l'ensemble des travaux de recherche ainsi qu'aux données, lors du Bureau de février 2015 (Annexe 6) ;
- la finalisation du tableau de bord 2014 Recherche-Développement-Innovation relatif à la gestion intégrée du bassin de la Loire et ses affluents, lors du Bureau de mai 2015 (Annexe 7).

Monsieur Michel JAU  
Préfet de la Région Centre-Val de Loire  
Préfet du Loiret  
Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne  
Hôtel de la Préfecture  
181, rue de Bourgogne  
45042 ORLEANS CEDEX 2

Reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

gions • Auvergne • Bourgogne • Centre • Languedoc-Roussillon • Limousin • Pays de la Loire • Rhône Alpes ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire  
te-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Agglos • Angers Loire Métropole • Blois • Bourges • Châteauroux  
mont Communauté • Joué-Lès-Tours • Limoges • Montluçon • Nantes Métropole • Nevers Agglomération • Orléans • Roannais Agglomération • Saint-Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Saumur  
Développement • Tours • Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Haute-Loire • Loiret • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

[www.eptb-loire.fr](http://www.eptb-loire.fr)

Dans ce contexte, on ne peut que s'interroger sur la pertinence des propositions d'action formulées au titre de l'OS 12, permettant d'escompter en 2020 des résultats pour la plupart déjà obtenus en 2014.

Vous l'aurez compris, autant notre Etablissement reste attaché à perfectionner les modes d'intervention dans le cadre du dispositif partenarial qu'a constitué le plan Loire, autant il lui paraît peu approprié d'occulter les efforts déjà consentis – y compris par les porteurs de projets – pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme Recherche/Données/Information du plan Loire III.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Jean-Pierre LE SCORNET

Copie à :

- Messieurs les Présidents des Régions membres de l'Etablissement public Loire
- Monsieur le Président du Comité de bassin Loire-Bretagne